



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 31/08/2022

PROTECTION DES TROUPEAUX DOMESTIQUES CONTRE LA PRÉDATION : UN LOUP ABATTU LE 28 AOÛT 2022 SUR LA COMMUNE DE CREST

Un loup mâle adulte en situation d'attaque sur le troupeau ovin d'un éleveur de la commune CREST a été abattu dans la nuit du 27 au 28 août dernier, dans le cadre d'un tir de défense renforcée réalisé par les Lieutenants de louveterie. Il s'agit du 86ème animal abattu en France depuis le début de l'année (le 5ème en Drôme) dans le cadre du plan loup défini par l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant cette espèce et fixant, pour l'année 2022, un plafond national de 174 spécimens.

Ce tir est intervenu en complément des mesures de prévention contre la prédation du loup mise en œuvre par l'éleveur pour la protection de son troupeau domestique, alors qu'il avait subi 6 attaques depuis le début de l'année, ayant fait au total 20 victimes.

La préfète de la Drôme remercie les éleveurs engagés dans la mise en œuvre de mesures de protection soutenues par l'État.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr/1